Association de
Naturopathes
Professionnels

PROFESSIONNALISME – ACCOMPAGNEMENT - PROXIMITÉ
Toute l'excellence d'un réseau de Naturopathes,
proche de vous

Chère adhérente, Cher adhérent,

Depuis sa création en 1981, l'OMNES a essentiellement compté sur la participation bénévole de ses adhérents pour déployer l'ensemble de ses actions. Si elle s'est dotée progressivement d'une équipe salariée qui atteint aujourd'hui 3,5 Equivalent Temps Plein, l'action de ses bénévoles n'en demeure pas moins fondamentale

Nous souhaitons à travers ce module dédié, valoriser le bénévolat et pouvoir donner aux adhérents bénévoles, une meilleure visibilité de leur dynamisme, de leur activité réelle et du volume de travail consacré à telle ou telle action.

Ce module s'adresse aux membres du Conseil d'Administration, aux Délégués et aux membres de toutes les Commissions.

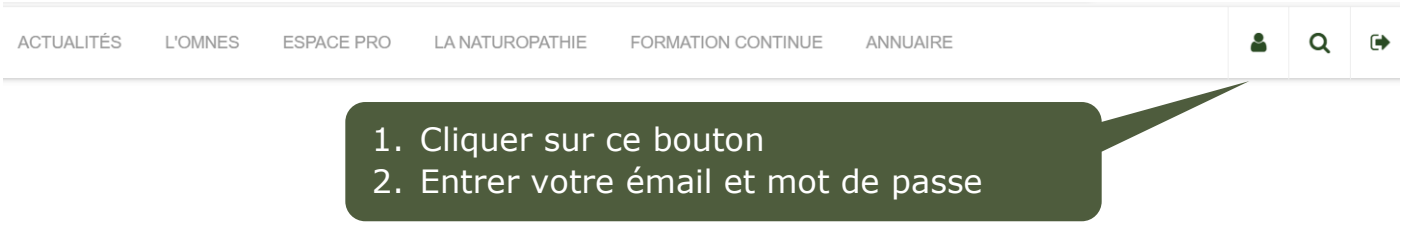
Il a pour but de recenser le Temps de travail consacré à l'OMNES.

Cet inventaire retranscrit, chaque année, en volume financier dans le Compte de Résultats doit permettre :

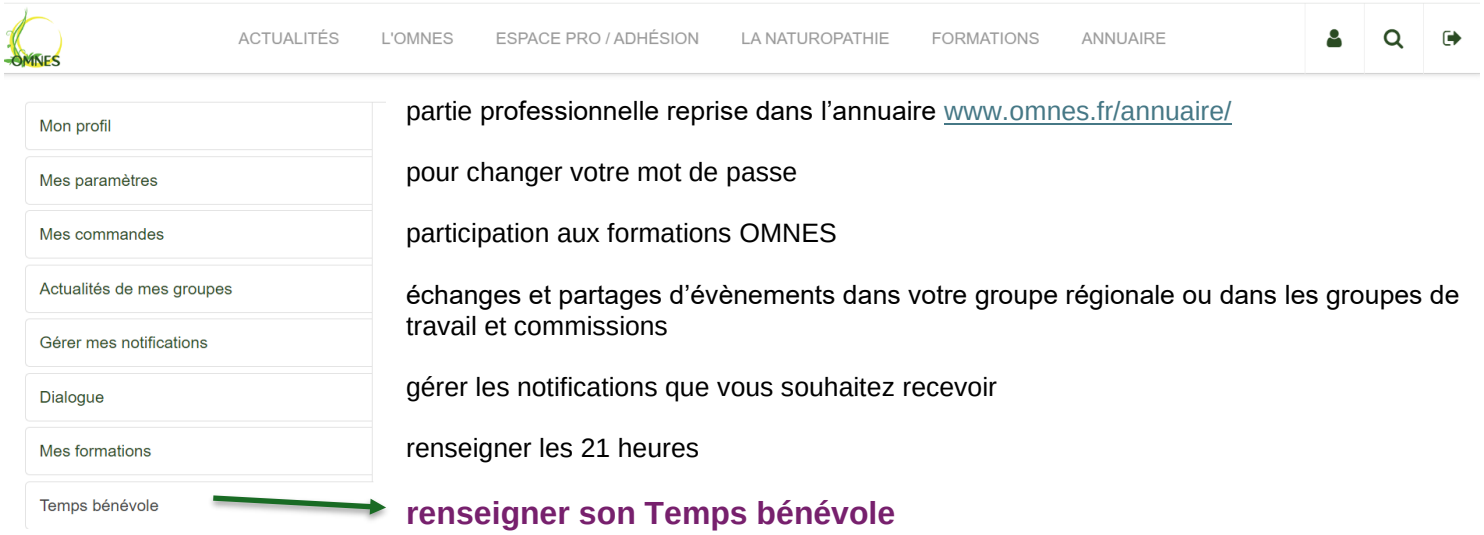
- **De souligner le dynamisme de l'association** en mettant en évidence sa capacité à mobiliser des bénévoles ;
- **D'évaluer le poids financier du bénévolat**,
- **De valoriser la capacité d'autofinancement**
- **D'identifier la dépendance au bénévolat**, et en cas de diminution de cette aide, évaluer le besoin de financement supplémentaire.

SITE WWW.OMNES.FR – TUTORIEL

1. SE CONNECTER à votre COMPTE-PROFIL



Fonctionnalités et options de votre COMPTE



partie professionnelle reprise dans l'annuaire www.omnes.fr/annuaire/

pour changer votre mot de passe

participation aux formations OMNES

échanges et partages d'évènements dans votre groupe régionale ou dans les groupes de travail et commissions

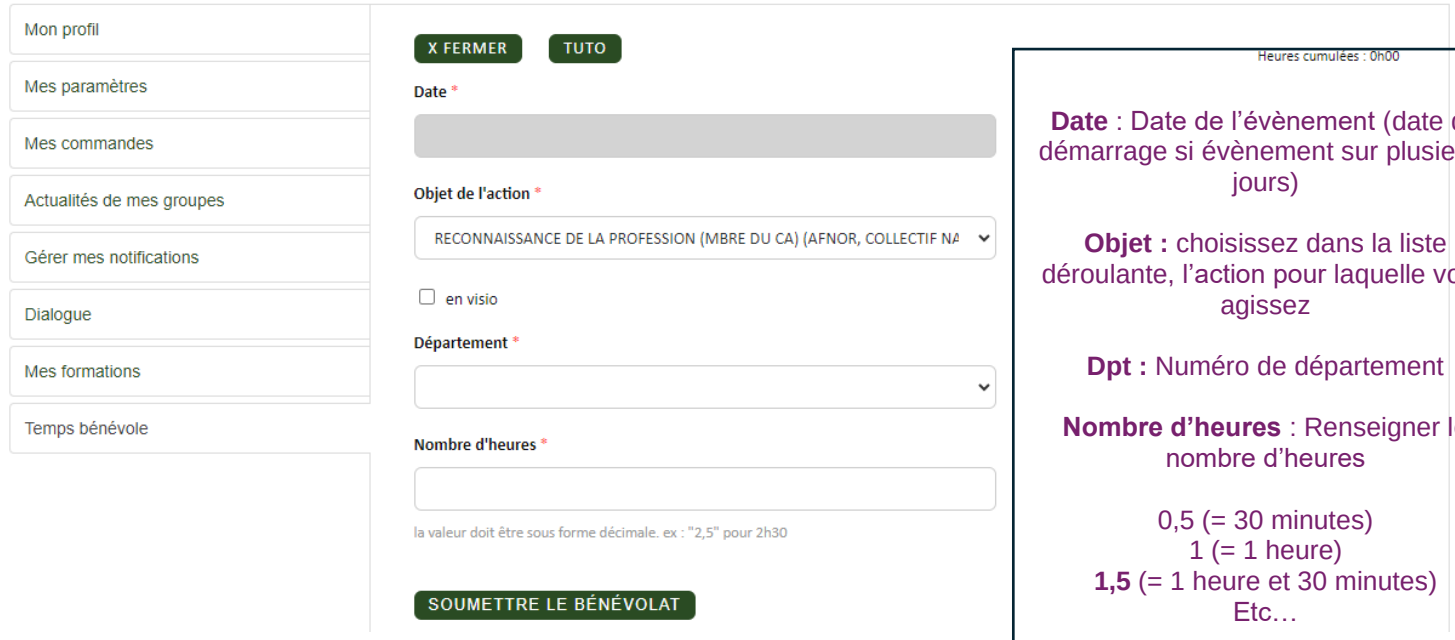
gérer les notifications que vous souhaitez recevoir

renseigner les 21 heures

renseigner son Temps bénévole

Onglet « Temps bénévole »





Date : Date de l'évènement (date de démarrage si évènement sur plusieurs jours)

Objet : choisissez dans la liste déroulante, l'action pour laquelle vous agissez

Dpt : Numéro de département

Nombre d'heures : Renseigner le nombre d'heures

0,5 (= 30 minutes)
1 (= 1 heure)
1,5 (= 1 heure et 30 minutes)
Etc…

Soumettre = VALIDER

Vous pouvez tenir ce registre à jour, aussi souvent que vous le souhaitez. Si vos interventions sont plus ponctuelles, vous pouvez les renseigner une fois par an.

Il doit être rempli au 31 décembre de chaque année pour ensuite être consolidé avec le Compte de Résultats de l'association.